



FOIRE DE LA SAINT-LUC 2026 – LOURDES

CERTIFICAT SANITAIRE D'ACCOMPAGNEMENT DES BOVINS

À faire viser par le vétérinaire sanitaire dans le mois précédant l'ouverture de la Foire.

Le présent certificat est établi pour animaux (nombre en toutes lettres),
présentés par :

Nom et prénom :

Adresse :

N° de cheptel : Téléphone :

N° d'identification	Sexe	Âge	Type racial

Attestation du vétérinaire sanitaire

Je soussigné(e), Dr, vétérinaire sanitaire à, certifie
que les animaux identifiés ci-dessus répondent aux conditions sanitaires suivantes :

☐ Absence de signes cliniques de maladie contagieuse depuis au moins 30 jours :

OUI / NON

☐ Absence de lésions de varron : OUI / NON

☐ Absence de lésions de teigne : OUI / NON

☐ Cheptel officiellement indemne de Brucellose, Leucose enzootique bovine et
Tuberculose : OUI / NON

☐ Animaux aptes au transport conformément au Règlement (CE) n°1/2005 : OUI / NON

Date de la dernière prophylaxie :/...../.....

Fait à : Le :/...../.....

Signature et cachet :



Attestation du transporteur

Nom du transporteur :

Je certifie que les animaux ont été chargés dans un véhicule préalablement nettoyé, désinfecté et désinsectisé.

Date :/...../..... Signature :

Déclaration de l'éleveur

Je soussigné(e), propriétaire des animaux désignés ci-dessus, certifie que ceux-ci :

- ☐ sont identifiés conformément à la réglementation ;
- ☐ sont présentés avec leur passeport et leur ASDA ;
- ☐ ont été désinsectisés avant leur transport vers la Foire.

Date :/...../..... Signature :

Dérogation exceptionnelle

Dispense de signature et de datage des ASDA (cartes vertes) apposées sur les passeports pour les mouvements aller et retour entre l'exploitation et la Foire de la Saint-Luc 2026 à Lourdes.